

2.2

Avis légaux de l'Autorité

2.2 AVIS LÉGAUX DE L'AUTORITÉ

Autorité des marchés financiers c. Kamran Shahid, 9322-5746 Québec inc., Imran Shahid et 7267711 Canada inc.

(Avis en vertu de l'article 115.9.2 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2)

Prenez avis que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») entend présenter, le 24 mars 2020, devant le Tribunal administratif des marchés financiers (le « Tribunal »), une procédure intitulée « Demande de l'Autorité des marchés financiers pour lever des ordonnances de blocage et distribuer des sommes bloquées » dans le dossier du Tribunal n° 2015-027 impliquant notamment Kamran Shahid et Imran Shahid.

Cette demande vise à obtenir une décision du Tribunal ordonnant la levée des ordonnances de blocage et la remise à l'Autorité des sommes qui se trouvent dans les comptes bancaires de Kamran Shahid, Imran Shahid ou des sociétés contrôlées par ces derniers, à la Banque CIBC, la Banque de Montréal, la Banque TD Canada Trust et la Caisse populaire Desjardins de Sault-au-Récollet-Montréal-Nord. L'Autorité déposera ces sommes dans un compte bancaire dans les 10 jours de la réception de celles-ci. Elle émettra, dans les 45 jours du dépôt des sommes dans ce compte, un chèque en faveur d'un agent général ayant obtenu un jugement à l'encontre de Kamran Shahid pour le remboursement de commissions versées en avance. À défaut d'une autre réclamation, la totalité des sommes disponibles pour distribution sera versée à cet agent général.

Le présent avis est donné conformément au premier alinéa de l'article 115.9.2 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D.-9.2. Selon le deuxième alinéa du même article, toute personne intéressée peut contester les modalités de distribution devant le Tribunal, à l'exception de l'auteur du manquement. Le Tribunal approuve avec ou sans modifications les modalités soumises par l'Autorité; il peut également lui ordonner de lui en soumettre des nouvelles.

Autorité des marchés financiers :

M^e Ève Demers
Direction du contentieux, Québec
Téléphone : 418 525-0337, poste 2687
(Sans frais) : 1 877 535-0337, poste 2687
Courriel : eve.demers@lautorite.qc.ca

Le 13 février 2020